



**BASSINS VERSANTS DES  
PYRÉNÉES ARIÉGOISES**

Compte rendu de la Commission Locale

de l'Eau du 02.12.2022

Salle Plénière du Conseil Départemental de l'Ariège

Le vendredi 02 décembre 2022 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réunie à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

*Etaient présents :*

M. Jean-Christophe MARIO, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Henri BENABENT, M. Daniel GONCALVES, M. Marc SANCHEZ, M. André PECHIN, M. André VIDAL, M. Alain SOULE, M. Pierre VIEL, M. Georges ARMENGOL, Mme Pascale CANAL, M. Jean-Luc ROUAN, Mme Patricia QUI-NAT-REYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Xavier CAUX, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Louis REMY, M. Jérôme BLASQUEZ, M. David COMMINGES, M. Jean-Paul FERRE.

*Ont donné pouvoir*

*A :*

M. Michel AUDINOS

M. Daniel BESNARD

M. Claude CANSINO

Mme Joëlle CHALAVOUX

*Etaient absents, excusés :*

M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Bernard LAMARY, M. Nicolas DIGOUDE, M. François VANDERSTRAETEN, M. Joël CAZAJUS, M. Jean-Jacques RAMADE, Mme Juliette AMIOT, M. David-Olivier CARLIER, M. Pascal CHICOT, Mme Jessica MIQUEL, M. Gilbert HEBRARD, M. Loïc GOJARD, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Nicolas GARCIA.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

*Etaient présents :*

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (Mme Marie Thérèse LACOURT), Bio-Occitanie Fédération Régionale d'agriculture biologique (M. Philippe ASSE-MAT), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDON), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Jean GUICHOU), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), France Hydro Electricité (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des Moulins de France (M. Patrick SUIL-HARD), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEIO), ANA (Mme Pauline LEVENARD), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

*Ont donné pouvoir*

*A :*

Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA).

### *Etaient absents, excusés :*

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTELGNAU), O.U Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), O.U Garonne amont, UNICEM (M. Fabrice MARTIN), Comité Régional Occitanie de canoë-kayak (Éric BIAU), UFC Que choisir (Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN).

### ➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

#### *Etaient présents :*

Le Préfet Coordonnateur de Bassin (DREAL Occitanie : Mme Eléonore SEIGNEUR), la Préfecture de l'Ariège (DDT09 : M. Jean-Yves AVALLET), La Préfecture de Haute Garonne (DDT31 : Mme Valérie FAGES et M. Jérémy COMET), la Préfecture de l'Aude (DDTM 11 : M. Jean-Louis BURAI), la Préfecture des Pyrénées Orientales (DDTM66 : M. Thomas LEDUC), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Franck SOLACROUP), l'Office National des Forêts Agences 09-11-66 (Mme Marguerite DELAVAL), l'Office Français de la Biodiversité (M. Philippe BOBEL).

#### *Etaient absents, excusés :*

La DRAAF, l'Agence Régionale de Santé, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

#### *Etaient également présents :*

Directeur DDET CD09 (M. David GARDELLE), IEMN (Mme Sandrine BOISARD-CASTAN), SSV (M. Gilles DOMENC), SAGE Garonne SMEAG (M. Vincent CADORET), Région Occitanie (Mme Véronica LEON), AEAG (M. Matthieu MAGDELAINE), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), CD 31 (M. Kévin DUPLAN), SBGH (M. Jean-Christophe CID), PNR PA (Mme Lucile CHAMAYOU), ANPER Le CHABOT (M. Robert MENQUET), CD11 (Mme Sylvie SETZKORM), Réseau 31 (M. J.P CULOS), SCOT (Mme Angèle MOUINIE), CA31 (M. Guillaume FERRANDO), CD09 DAME-SAEE (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAME-SAEE (Mme Carine CLAVERIE), CD09 DAME-SAEE (Mme Magali PONS).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

« Bienvenue et merci à toutes et à tous pour votre participation à cette Commission Locale de l'Eau en ce 02 décembre. »

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres de la Commission Locale de l'Eau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur Jean-Paul FERRE, rappelle les réunions précédentes des 2 bureaux du 15 juin et du 19 octobre et la validation de l'état des lieux /diagnostic qui avait été présenté en réunion plénière de la CLE le 22 mars, ainsi que le CCTP pour la phase 2 du SAGE (tendances, scénarii, stratégie) et celui relatif à l'évaluation environnementale.

« Je tiens à excuser Monsieur Jean-Michel FABRE, (qui est positif au COVID), Président de l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-Rivières de Gascogne et estuaire et c'est Monsieur Kévin DUPLAN, chargé de mission, qui nous présentera en point d'information, la stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le périmètre de la Commission Territoriale Garonne.

Je voudrais rappeler les problèmes de cet été lié au manque d'eau, même en Ariège, pourtant considéré comme le « château d'eau », et réaffirmer que le SAGE BVPA, par son périmètre et sa position sur le bassin versant, a un rôle majeur à jouer dans la gestion des usages et l'utilisation de la ressource en eau pour les années futures et pour l'adaptation au changement climatique dans la droite « ligne » du SDAGE 2022-2027 et des objectifs à décliner sur les territoires du bassin Adour-Garonne.

Je souhaite également m'associer à vous pour souhaiter une belle retraite, longue et active, à M. Jean-François RUMMENS, Directeur de la DAME.

Je tiens vraiment à le remercier pour son implication professionnelle au service des Ariégeois et des Ariégeoises, nous nous devons de poursuivre et valoriser son action.

Je souhaite aussi remercier Mme Khadija GUASH qui a souhaité donner un autre sens à sa carrière professionnelle en rejoignant une institution importante de notre département. »

Monsieur Jean-Paul FERRE présente les points à l'ordre du jour.

**1) Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE**

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous avons lancé la consultation du marché pour la phase 2 (tendance, scénarii et stratégies) le 15 septembre, suite au Bureau de la CLE du mois de juin. La date limite de remise des offres était le 18 novembre dernier mais cet appel d'offres s'avère infructueux.

Concernant le marché pour l'évaluation environnementale, qui est obligatoire dans l'élaboration d'un SAGE, nous avons lancé la consultation en novembre avec une date de limite de remise des offres fixée au 9 décembre. Les offres seront analysées la semaine suivante. Il faut préciser que cette évaluation environnementale doit être conduite en parallèle de la phase 2 et nous aurons un calendrier d'exécution qui suivra celui de la phase 2.

## 2) Validation du projet de communication et de concertation du Public

### - *Proposition de demande de nomination d'un garant du débat public*

#### • Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

Dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau, de façon à faciliter la concertation, je vous propose de solliciter la Commission Nationale du Débat Public pour la nomination d'un garant pour la consultation préalable, ce n'est pas obligatoire mais cela nous a été fortement conseillé par les services de l'Etat.

M. le Président demande à Mme Eléonore SEIGNEUR (DREAL Occitanie) si les frais liés à la nomination du garant seront pris en charge par la CNDP.

#### • Intervention de M. Eléonore SEIGNEUR, DREAL Occitanie :

Mme SEIGNEUR confirme que, dans le cadre de l'élaboration des SAGEs, les frais liés au garant sont pris en charge. Il faut faire la demande de nomination auprès de la Commission Nationale du Débat Public qui propose ensuite un ou plusieurs garants et faire valider aujourd'hui cette demande en CLE.

#### • Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :

M. Jean-Paul FERRE remercie les membres de la CLE pour leur implication, et indique que cela garantira un débat ouvert pour une plus grande impartialité. La mission du garant est de s'assurer que le dossier est bien complet, et que toutes les opinions se seront exprimées.

M. le Président propose la nomination d'un garant et de solliciter la Commission Nationale du Débat Public pour mener cette concertation.

Adopté à l'unanimité.

### - *Validation du projet de CCTP pour la mission d'animation de la communication et de la concertation*

#### • Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :

Dans la continuité de la demande de nomination à la CNDP d'un garant, nous avons présenté lors du dernier Bureau, un projet cahier des charges pour une mission d'animation de la communication et de la concertation. Nous vous présentons aujourd'hui ce cahier des charges pour validation. Cela nous permettra de suivre toutes les demandes et préconisations du garant au fur et à mesure de la concertation.

Ce plan de communication pourra être adapté et modifié en fonction de vos demandes et nous pourrions le faire évoluer en Commissions Géographiques.

Le garant nous fera aussi des retours et ce plan de communication évoluera à chaque étape de l'élaboration du SAGE.

Dans le même temps, nous aurons l'évaluation environnementale qui se fera en parallèle pendant les phases 2 et 3 du SAGE. Pour la concertation et la communication, nous aurons une 2<sup>de</sup> phase dite de concertation en continu et, comme le territoire est assez vaste, il est utile de continuer cette concertation et de ne pas s'en tenir qu'à la période où le garant est nommé (3 mois au maximum).

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

M. le Président propose au vote le projet de CCTP, pour la mission d'accompagnement pour la communication et la concertation du SAGE des Bassins Versant des Pyrénées Ariégeoises.

Adopté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Kévin DUPLAN, pour la présentation de la feuille de route du Comité de Bassin Adour Garonne.

• **Intervention de M. Kévin DUPLAN, chargé de mission, CD31 :**

« Je vous prie d'excuser M. FABRE qui est « covidé », je suis donc mandaté pour faire cette présentation. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que l'association présente en Commission Locale de l'Eau cette feuille de route. »

M. Kévin DUPLAN, présente le périmètre de l'association qui comprend : Le bassin de la Garonne avec ses affluents Ariège, Neste et les rivières de Gascogne. Sur ce périmètre, des SAGEs sont déjà en place, ou en cours d'élaboration. Il existe déjà un plan de gestion des étiages Garonne-Ariège et des besoins de coordination sont nécessaires pour les négociations avec les acteurs de l'hydro-électricité et avoir une réflexion commune sur la mise en place des protocoles interbassin afin de coordonner les réponses notamment au sein du Comité de Bassin pour la gestion quantitative de la ressource en Eau. Cette association regroupe les 7 départements du bassin : Les 4 départements traversés par la Garonne et les principaux affluents avec les Hautes-Pyrénées, le Gers et l'Ariège ainsi que les deux Conseils Régionaux Nouvelle Aquitaine et Occitanie ; tout en associant au débat et aux réflexions, le Comité de Bassin Adour Garonne, l'Etat et les 2 métropoles (Toulouse et Bordeaux).

Cette association est récente, le 28 mai 2021 ont été adoptés les statuts qui définissent les missions pour améliorer la gouvernance de la gestion quantitative et apporter une gestion globale et solidaire à la gestion quantitative et proposer une coordination de la gestion, en lien avec les SAGEs.

L'association doit veiller aussi à une cohérence de la gestion des étiages Tarn, Aveyron et Lot, travailler à la gestion collective de la gestion d'étiage et promouvoir une information pédagogique sur la gestion de la ressource en eau.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE Midi-Pyrénées :**

Quel est la légitimité de l'association pour proposer une feuille de route à l'ensemble des bassins versants alors que pas un seul usager n'est inclus, ni une association environnementale, dans cette réflexion et cette démarche ?

• **Intervention de M. Kévin DUPLAN, chargé de mission, CD31 :**

Du fait que les membres soient les territoires, la volonté a été de créer une association entre les Départements et les deux Régions.

Les associations ne sont pas exclues au débat, la stratégie est de mettre en commun et de donner de la cohérence à l'ensemble des actions qui sont déjà en œuvre ou en discussion sur les territoires.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, AEAG :**

Pour répondre à cette question, la légitimité et le pourquoi de la création de cette association : Le grand Bassin Garonne représente la colonne vertébrale du Bassin Adour-Garonne avec le plus grand estuaire d'Europe de l'ouest avec des enjeux majeurs sur l'alimentation en eau potable et sur les milieux aquatiques. C'est aussi par-là que passent les grands poissons migrateurs et donc nous avons

un enjeu particulier de pouvoir assurer une gestion coordonnée de l'eau sur ce grand ensemble dans cette solidarité entre l'amont et l'aval et inversement.

Cette association a cette vocation de partager politiquement tous les sujets sur la gestion de l'eau.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE Midi-Pyrénées :**

Je ne comprends toujours pas, il existe déjà une Agence de bassin qui comprends tous les acteurs du territoire.

Ma question est que je ne mets pas du tout en doute la légitimité de l'association, ce que je mets en doute, c'est la légitimité de la feuille de route qui est proposée alors qu'elle est discutée uniquement par certes, des responsables politiques, mais certainement pas par les représentants de tous les usagers des bassins versant concernés.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, AEAG :**

Je rappelle que l'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin n'ont pas vocation à faire à la place des territoires.

La feuille de route est un assemblage de toutes les politiques territoriales discutées et je reprends le fait qu'il ne va pas être réinventé des choses autres que ces idées au niveau de la CLE. Ce n'est pas, « à la place de », mais pour montrer la cohérence et l'assemblage, qui peut être fait, du travail sur les différents territoires.

• **Intervention de Mme Marie-Thérèse LACOURT, Chambre d'Agriculture 31 :**

Il est bien d'insister sur la solidarité amont-aval et sur une partie du territoire mais cela n'est peut-être qu'un début. Cette association représente bien la géographie de nos territoires et la logique de « continuité ».

• **Intervention de M. Kévin DUPLAN, chargé de mission, CD31 :**

La stratégie pour la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau émane d'une délibération du Comité de Bassin du 15 septembre 2021.

C'est une stratégie qui est déclinée en 5 axes :

- 1- Engagement des programmes d'économie d'eau,
- 2- Efficience des usages pour restaurer les équilibres à l'échelle des bassins versants,
- 3- Sécuriser les prélèvements agricoles pour faciliter la gestion collective de l'irrigation,
- 4- Réduire les périodes de gestions des crises de sécheresse,
- 5- Sécuriser les gestions d'étiage et les besoins milieux usages sur le long terme.

Le Comité de Bassin a mandaté les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) pour faire remonter une feuille de route opérationnelle 2022-2027 identifiant les actions phares et les stratégies par Bassin.

Sur la Garonne, il n'y a pas d'EPTB actuellement sur le périmètre qui a été présenté avant, le Président du comité de bassin a donc sollicité le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) et l'Association pour la Gestion quantitative de la ressource en eau, pour réaliser ce travail en concertation avec les Commissions Locales de l'Eau ainsi que l'inter-SAGE qui existe sur ce même périmètre.

A l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021, l'association a donc délibéré et pris la décision de porter cette feuille de route.

Cette feuille de route n'est pas un nouveau plan d'action, elle s'appuie sur les différentes démarches existantes dont le PGE (Plan de Gestion d'Étiage) en définissant les actions qui nous semblent prioritaires et en valorisant les actions ambitieuses et innovantes en les reproduisant sur les autres territoires. Elle permet aussi d'identifier les manques sur certaines actions ou territoires en montrant le chemin vers l'équilibre de la ressource en eau pour les 5 années à venir.

Nous avons sur le bassin différents opérateurs de gestion des étiages, avec le PGE Garonne-Ariège, qui couvre une grande partie du territoire mais en Ariège nous avons également 3 autres organismes, les institutions interdépartementales sur les bassins de l'Ariège, l'Hers vif et l'Arize ainsi qu'un Syndicat d'irrigants gestionnaire d'une retenue sur la Lèze.

Nous avons aussi sur la Neste et les Rivières de Gascogne, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui est concessionnaire et qui a en charge la gestion quantitative de l'étiage. Nous avons des réserves à vocation plutôt hydroélectrique réparties sur tout le territoire, ainsi que des canaux.

Nous avons avec le changement climatique, avec une augmentation de la température de l'air et de l'eau avec des prélèvements toujours présents et une baisse de la ressource liée à ces phénomènes et la survenue d'évènements extrêmes comme des crues.

Les prévisions de changement climatique avec les données issues de l'étude Garonne 2050 prévoient des augmentations de températures de plus 2°C ; une augmentation de la température qui va jouer sur le manteau neigeux avec une baisse de 35 à 60 % ; une évaporation qui va augmenter de 10 à plus 30 %. Moins de ressources, plus d'évaporation, c'est-à-dire moins de recharges de nappes, des étiages plus longs et plus précoces ainsi qu'une baisse des débits de 20 à 40 % sur les cours d'eau.

Cette année nous avons constaté que 50 % des rivières ont été en « assec » très précocement. Ces prévisions de 2050 qui datent de presque 10 ans, sont des effets du changement climatique que l'on observe déjà et qui arriveront bien avant 2050. Parmi les impacts, une baisse des débits va concentrer la pollution, augmenter la température de l'eau et impacter les espèces migratrices qui sont des espèces emblématiques et à protéger. L'augmentation de la température de l'eau induit physiquement une baisse de l'oxygène dissoute dans l'eau et donc ces espèces vont disparaître de nos cours d'eau si la température augmente trop. Il y aura aussi un impact sur l'eau potable avec une eau plus chaude et donc plus compliquée à traiter avec un risque sanitaire bactériologique plus important.

Sur l'axe 1 : Dynamiser la mise en place des démarches PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) pour le retour à l'équilibre.

Il apparaît des territoires où il est nécessaire d'avoir des démarches de concertation sur la gestion quantitative. Ont été ciblés certains territoires sur l'aval, l'Ariège n'est pas ciblée, si ce n'est sur sa partie Garonne Amont où il y a déjà un PTGE en cours où le Conseil Départemental de la Haute Garonne assure le pilotage en partenariat avec les Départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Sur l'axe 2 : Engager des programmes d'économie pour les usages et restaurer les équilibres à l'échelle des bassins versant.

Le 1<sup>er</sup> levier qui a été identifié c'est l'optimisation des canaux.

Aujourd'hui, du fait des tensions que l'on peut avoir sur la gestion quantitative, nous allons essayer d'évaluer les besoins, pour « prélever » au plus précis.

Cette optimisation a permis, par exemple sur le canal de Saint-Martory, dont la prise d'eau se fait sur la Garonne et réalimente différents cours d'eau, de préserver jusqu'à 6 millions de m<sup>3</sup> pour l'étiage 2022. De la même manière, VNF (Voies Navigables de France) met en place une action de ce type.



Le 2<sup>ème</sup> levier est l'optimisation des retenues : Nous avons un certain nombre de retenues sur le bassin qui servent déjà pour la gestion quantitative mais n'apparaissent pas : L'ensemble des petites retenues sur tout le territoire et notamment les retenues collinaires. Le gisement est moins important en volume, et c'est un levier plus compliqué à lever, qui représente autant de propriétaires qu'il y a d'ouvrages. La Chambre d'Agriculture de l'Ariège en coopération avec le Département de l'Ariège réalise l'inventaire de ces retenues, leurs usages actuels et les besoins qu'il peut en être fait.

Sur l'axe 2 et 5 : les Solutions Fondées sur la Nature : Ce sont des solutions qui visent à « ralentir » le cheminement de l'eau car il a été beaucoup accéléré par le passé pour que l'eau aille plus vite vers l'aval. Les SFN et l'agroécologie visent à retenir l'eau là où elle tombe, retenir dans les sols principalement donc en dés-imperméabilisant et favorisant l'infiltration, en conservant et restaurant les Zones Humides qui ont la capacité de stocker l'eau pendant l'hiver et la restituer pendant les étiages.

Nous pouvons noter aussi dans l'axe 2 deux actions du PTGA :

La réalisation des diagnostics agroécologique en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 31 et le Conseil Départemental 31. Ces diagnostics vont commencer avec un objectif d'exploitation sur les pratiques et les conseils qui peuvent être apportés.

Il existe également un Conservatoire Départemental des Zones Humides qui a déjà classé plus de 490 hectares avec des plans de gestion pour ces Zones Humides.

Nous avons fléchi sur l'axe 5, les 2 approches expérimentales qui visent à ré-infiltrer de l'eau des canaux dans les nappes. L'objectif de ces actions est que l'eau, qui est ré-infiltrée dans la nappe, vienne soutenir l'étiage des cours d'eau dans les périodes de basses eaux, avec une réalimentation des cours d'eau par la nappe. Ces expérimentations vont commencer sur le canal de St Martory dès le prochain étiage.

Ce que l'on veut mettre en valeur sur cette feuille de route c'est le soutien d'étiage qui est déjà en place avec des volumes importants notamment pour la Garonne avec 70 millions de m<sup>3</sup> en contrat avec EDF qui sont lâchés depuis les grands barrages hydroélectriques d'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Nous avons aussi des volumes gérés par la CACG avec la SHEM (Société Hydroélectrique du Midi) filiale d'ENGIE et 48 millions de m<sup>3</sup> qui sont dédiés à la réalimentation du système du canal de la Neste et 60 millions m<sup>3</sup> stockés dans des retenues collinaires pour la réalimentation des cours d'eau.

Les conventions entre les territoires permettent une flexibilité entre les apports du Lot, du Tarn, de l'Aveyron mais aussi entre la Garonne et la Gascogne.

Tous les ans se posent la question du remplissage des retenues en hiver pour savoir si les précipitations seront suffisantes. Le Conseil Départemental de l'Ariège porte un projet de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel, qui apparait dans la feuille de route. EDF mène aussi une étude sur un projet de station de pompage dans l'Ariège pour optimiser une retenue hydroélectrique, le Lanoux.

Sur les sujets à faire progresser : Le Groupe Technique « SFN » du Comité de Bassin travaille déjà sur l'évaluation des gains que peuvent apporter ces SFN.

Nous pouvons souligner le faible recours à la réutilisation des Eaux Usées Traitées. En France, nous avons le traitement en fin de station d'épuration pour s'en servir en arrosage des espaces verts ou en irrigation ou les eaux d'une piscine qui ferme en septembre utilisées pour l'arrosage des espaces verts ou remises dans le cours d'eau après déchloration.

Nous avons peu d'actions de ce type sur le territoire et 7 projets ont été fléchés sur le périmètre de l'association.

Nous avons également des actions dans le domaine de la recherche sur le potentiel d'exploitation des nappes fluvioglaciaires.

Le sujet national des concessions des centrales hydroélectriques peut avoir aussi des répercussions fortes du fait des volumes importants qui sont dédiés au soutien d'étiage.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne travaille actuellement sur le changement de modèle économique qui évolue avec des réflexions sur son financement et son fonctionnement pour l'investissement.

Dans les années qui viennent une réflexion sur les DOE doit être engagée et l'association souhaite être associée pour apporter une vision globale et cohérente.

Je vous remercie pour votre attention.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci M. Kevin DUPLAN pour cette présentation qui, même si elle a été condensée, résume très bien les différentes actions qui sont menées, pour essayer d'apporter des solutions au changement climatique.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des interventions.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, AEAG :**

M. SOLACROUP rappelle les déficits actuels et la situation hydrologique difficile durant cet été. Nous pouvons nous interroger sur le remplissage des retenues pour l'été prochain, comme la recharge des nappes souterraines, et l'incertitude sur l'enneigement.

Sur la précocité, nous n'avons jamais vu ça en 60 ans, c'est la 2<sup>ème</sup> année en terme de précocité. En terme de durée c'est la 1<sup>ère</sup> fois que l'on voit ça sur les 30 dernières années de soutien d'étiage de la Garonne et en intensité aussi c'est la 1<sup>ère</sup> année devant toutes celles que l'on a pu vivre.

Nous sommes vraiment sur quelque chose de préoccupant dans la mesure où nous avons été obligés de faire une convention pour pouvoir poursuivre si besoin le soutien d'étiage, au-delà du 31 octobre, et prendre des dispositions avec le risque de rupture d'approvisionnement en eau potable sur la Garonne, avec des tensions très fortes par exemple sur l'agglomération d'Agen

Nous avons un chantier devant nous qui est très important, sachant que cette année 2022 sera sûrement une année « moyenne » en 2050. Concernant les Solutions Fondées sur la Nature qui ont été abordées, elles sont particulièrement importantes sur la préservation des Zones Humides qui sont des éponges, au-delà du rôle sur la biodiversité, qu'elles peuvent jouer.

• **Intervention de M. André PECHIN, Adjoint à la Mairie de Foix chargé de l'environnement et du cadre de vie :**

J'ai été fort surpris au niveau des sujets à faire progresser et le changement de modèle économique, de ne pas voir le modèle agricole. Il y a un mot que nous n'avons pas beaucoup utilisé qui est celui de « sobriété ». Comme l'on sait que la ressource va être de plus en plus rare, il faut peut-être s'interroger également sur l'usage que l'on en fait et en particulier en ce qui concerne les cultures intensives irriguées.

Avez-vous des précisions à nous apporter à ce sujet ?

• **Intervention de M. Kévin DUPLAN, chargé de mission CD31 :**

Effectivement, la présentation est rapide mais reflète également les actions en cours, sur ce sujet, nous en parlons avec les leviers des « économies » et l'optimisation de l'existant qui n'a peut-être pas été assez appuyée lors de mon intervention.

Dans les actions que l'on peut mentionner, c'est la création d'un Groupement d'Intérêt Public de la Région Occitanie qui se nomme « GIP Transition » pour accompagner la profession agricole en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture dans ce travail sur les économies d'eau.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

En tant qu'élu local et Président du SMIVAL, la situation est grave, je le dis depuis 30-40 ans. Le monde change, effectivement, de par nos habitudes de consommation, il faut s'adapter et surtout revoir une grande majorité de nos pratiques à tous les niveaux, que ce soit au niveau industriels, agricoles ou des transports.

La situation ne sera plus tenable très rapidement pour nos enfants et petits-enfants et nous le savons tous.

Un autre point, c'est l'information à nos administrés. Aujourd'hui, nous avons une pression à travers des questions concrètes sur le terrain sur des sujets très précis et en face nous avons des discours. A mon sens, il faut arrêter les discours et agir concrètement notamment sur l'eau qui est fondamentale pour la vie.

Ce réchauffement climatique aujourd'hui nous impacte tous, que l'on soit dans l'Ariège, la Haute-Garonne, en France, en Europe ou dans le monde. Il faut très rapidement et, avec courage, ne pas avoir peur de poser les problèmes sur la table, notamment sur la gestion de l'eau qui va devenir très chère. J'adhère aux propos qui sont tenus par l'Association mais ce qui est intéressant c'est de savoir ce que l'on fait et quelle est l'issue de cette situation critique et notre responsabilité dans la mise en œuvre.

• **Intervention de M. Henri DELRIEU, FNE Midi-Pyrénées :**

Nous sommes tous d'accord sur le constat notamment concernant l'état catastrophique de cet été avec des assecs très importants sur beaucoup de cours d'eau et des milieux très fortement touchés. Au-delà de ce constat, celui qui a été fait au moment du bilan que l'on a pu en tirer, c'est que, malgré des stocks d'eau importants en début de saison, on se retrouve à l'arrivée en ayant utilisé toute l'eau, avec des productions agricoles qui sont en chutes libres.

Un des constats qu'il faudra aussi tirer, c'est que ce ne sont pas les stocks d'eau qui permettent la réussite économique d'un système qui est arrivé au bout de sa capacité.

Je pense que l'intérêt qui est manifeste actuellement sur les Solutions Fondées sur la Nature est vraiment important et je pense que la solution parmi les solutions est avant tout la recherche de la baisse des prélèvements en période d'étiage.

L'Ariège apporte déjà énormément au soutien d'étiage du bassin Adour-Garonne, nous sommes à plus de 60 millions de m<sup>3</sup> sur le soutien d'étiage de la Garonne et, avec les projets qui sont en cours, notamment celui de L'Hospitalet, nous serons à plus de 70 millions de m<sup>3</sup>.

Je pense qu'il y a des limites à ne pas dépasser et nous sommes déjà dans une situation où toutes nos masses d'eau sont en masses d'eaux « fortement modifiées », ce qui nous conduit à une grande difficulté pour atteindre le « bon état écologique ».

• **Intervention de Mme Marie-Thérèse LACOURT, Chambre d'Agriculture 31 :**

Si nous n'avions pas eu les réserves telles que nous les avons à l'entrée de l'étiage, quelle aurait été cette situation économique et la répercussion sur les habitants ?

Il faut rappeler aussi que les têtes de bassin ont eu des difficultés d'approvisionnement en eau potable et là ce n'est pas l'irrigation agricole qui est venue poser problème : C'est bien un problème de fond dont nous n'avons pas pris la mesure depuis des années.

Je rejoins M. DELRIEU, l'agriculture cela fait plus de 40 ans quelle dit certaines choses mais elle n'est pas écoutée et entendue. Elle est toujours citée comme une agriculture intensive en dépensant de l'eau à tort et à travers, ce qui n'est pas le cas, puisqu'il y a longtemps que nous faisons de la gestion de l'eau et des économies.

Je voulais aussi saluer le travail remarquable qui a été fait cet été par tous les services qui ont permis de passer cette année catastrophique. Il y a 10 ans en arrière, nous aurions été dans une situation plus que catastrophique avec beaucoup plus de problèmes et de difficultés sur l'eau potable. Je voudrais mettre un bémol sur des systèmes que l'on a encore du mal à gérer comme les petites retenues privées qui posent des problèmes sur le soutien d'étiage et de calage, qui perturbent le fonctionnement des rivières d'autant plus que nous sommes sur des rivières à faible débit.

Il faut que les consommateurs se posent aussi les bonnes questions et vous redire que l'agriculture a besoin d'eau car, par définition, une plante en a besoin pour pousser et donc ça fait partie des problématiques à prendre en compte, pour le consommateur et l'agriculteur, pour une économie forte des territoires.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je vais être clair sur cet éternel débat, nous ne sommes pas là pour fustiger certaines professions entre les pro et les anti-agriculteurs.

• **Intervention de Mme Pauline LEVENARD, ANA-CEN 09 :**

Je vois que beaucoup de questions se posent sur les Solutions Fondées sur la Nature et sur les Zones Humides.

Une formation est proposée par le Conseil Départemental de l'Ariège, en partenariat avec l'ANA-CEN, une 1<sup>ère</sup> session a eu lieu le 30 novembre avec 15 participants. Une 2<sup>ème</sup> session aura lieu ce mardi. C'est vraiment un moment pour échanger et pour vous apporter un peu plus de réponses sur ces questions-là même si nous manquons de chiffres aujourd'hui sur les Zones Humides puisqu'il est compliqué d'évaluer précisément leurs rôles et leur fonctionnement.

• **Intervention de M. Jean GUICHOU, Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège :**

Je suis interrogatif sur l'axe 5 de voir le peu de place qui est laissé à la sécurisation du stockage de l'eau.

La sécurisation du remplissage du Barrage de Montbel a été abordée et le projet de L'Hospitalet : Est-ce qu'il y a d'autres projets ou pourrait-on en avoir d'autres sur le Bassin Adour Garonne ? Si oui lesquels et si non pourquoi ?

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je voudrais préciser que, j'ai été surpris, en assistant au Comité de Bassin Adour-Garonne de voir que, malheureusement beaucoup de solutions viennent de l'Ariège et que beaucoup de territoires n'en

non pas. Il faudra également le prendre en ligne de compte car on parle toujours de solidarité mais cela doit jouer dans les 2 sens pour en être le garant aussi.

Je ne sais pas s'il existe d'autres projets à part ceux présentés en Ariège ?

• **Intervention de M. Kévin DUPLAN, chargé de mission CD31 :**

Il existe des projets que les territoires n'ont pas souhaités, pour le moment, mettre en avant sur la feuille de route qui sera actualisée prochainement.

Je ne vous cache pas qu'il y a des territoires de l'aval qui aimeraient qu'il y ait plus de retenues en amont.

• **Intervention de M. Franck SOLACROUP, AEAG :**

Sur les Solutions Fondées sur la Nature, il y a une note produite par le Groupe Technique SFN qui sera mise à votre disposition et partagé à l'ensemble des membres de la CLE pour vous donner une idée de quelles sont les questions et le calendrier.

Pour le projet de station de pompage de l'Hospitalet, l'objectif est de se dire que l'on a des barrages hydroélectriques qui ont une fonction au soutien d'étiage mais leur fonctionnement premier est de produire de l'électricité et nous connaissons les tensions actuelles sur ce sujet. Ce projet vise à optimiser le fonctionnement du barrage du Lanoux pour que l'on puisse avoir de l'eau pour le soutien d'étiage sans obérer les productions hydroélectriques avec un meilleur remplissage permettant de combiner ces 2 fonctions en équilibre l'une et l'autre.

Le Comité de Bassin souhaite, pour aujourd'hui et pour demain, avoir une agriculture forte sur notre territoire avec un soutien à la transition agroécologique pour avoir une production et un équilibre avec les enjeux environnementaux, avec un accompagnement technique et financier de la profession.

• **Intervention de M. Nicolas PUJOL, Chambre d'Agriculture 09 :**

Je rejoins M. Jean GUICHOU, pourquoi n'y a-t-il pas de recherches sur de nouvelles retenues surtout au niveau du territoire de Garonne car l'Ariège est quand même bien sollicitée et bien équipée en terme de retenues quelles que soient leurs tailles. Il faudra avoir le courage de regarder dans d'autres zones géographiques pour pouvoir soutenir la Garonne car, avec l'accroissement démographique et le dérèglement climatique cela va devenir nécessaire pour tous les usages.

Quelles que soient les cultures, les plantes ont besoin d'eau et sans eau, il n'y a pas de rendement, ce qui a été le cas pour 2022 sur certains secteurs comme le Touyre et le Countirou, où les exploitations sont actuellement en danger, puisque les cultures ont été stoppées en pleine croissance début août.

Concernant l'agroécologie, le changement ne pourra pas se faire sans eau et avec un soutien économique pour adapter nos pratiques.

Nous sommes favorables aux révisions des DOE, pour avoir de l'eau jusqu'à la fin de la période. Peut-être faut-il les baisser pendant toute la période d'étiage pour avoir suffisamment de réserves vers la fin de l'été.

Il faut rappeler que l'agriculture est la 1<sup>ère</sup> profession qui s'adapte au climat car c'est son 1<sup>er</sup> patron et que les agriculteurs n'ont pas attendu d'être arrivés dans des situations actuelles pour s'adapter. Cela fait des années que nous faisons des économies d'eau et que nous travaillons sur la maîtrise et l'optimisation des apports car l'irrigation est aussi une charge pour nos entreprises.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous allons clore le débat, je vous remercie pour les différentes interventions car c'est ensemble que nous allons trouver des solutions.

Nous avons eu une réunion d'information sur les Zones Humides avec l'ANA-CEN avec une quinzaine de participants, le 30 novembre dernier, avec des échanges qui nous ont fait prendre pleinement conscience de l'importance de ces milieux. La 2<sup>ème</sup> session aura lieu ici même mardi prochain à 9h30. Je m'étais engagé à rendre visite aux 5 Syndicats gestionnaires de bassins versants, ainsi qu'à EDF-Hydro afin de me permettre d'appréhender les différents usages et mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux sur l'eau de chacun dans le cadre de ses compétences.

Dans chaque vallée, nous avons des particularités, des problèmes différents et une approche différente, c'est ce qui fera la force de la construction de notre SAGE.

Je vous remercie toutes et tous de votre participation aujourd'hui que ce soit en présentiel ou en visio-conférence, je vous dis à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA

**Jean-Paul FERRE**